COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL
« École de Musique de la Flume »
CINTRÉ - CHAVAGNE
- LA CHAPELLE-THOUARAULT - L'HERMITAGE -
LE RHEU - MORDELLES - SAINT-GILLES

Séance du 17 JUIN 2026

Date de la convocation : le 10 juin 2026

Membres en exercice : 21 **18 votants** **14 présents**

L'an deux mille vingt-six, le 17 juin à 20 heures, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique de la Flume, se sont réunis en la mairie de Saint-Gilles, sur la convocation qui leur a été transmise par Madame la Présidente.

Présents
Christophe VALY - Michèle BACHELOT - Jonathan DJAOUI – Karine RAOUL - Rolande JUET— Isabelle VAUDOUR - Lucas HYBOIS – Anne LAYEC - Amel TEBESSI – Grégory FOUCHER - Anne RENAULT-WASSE – Marianne JEZEQUEL - Marie ASPLIN – Fabienne VILBOUX.

Pouvoirs :
Christian GAUTIER pouvoir à Christophe VALY
Vincent LE BORGNE pouvoir à Karine RAOUL
Fanny VALEMBOIS pouvoir à Isabelle VAUDOUR
Carole LEGENDRE pouvoir à Jonathan DJAOUI

Absents :
Housna BOUIMLALEN (excusée) - Agnès LIVIER-MABILLE (excusée) - David PIANTINO

Secrétaire de séance : Marie ASPLIN

Approbation du compte-rendu du 13 mai 2026

2026-19 C.F.U 2025 (Annule et remplace la délibération 2026-3)

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique devient la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Il se substitue au compte de gestion et au compte administratif.

Après avoir examiné le tableau des résultats de fin d'année 2025 (cf tableau en annexe),

Comme il était procédé lors de l'examen du compte administratif et conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales le conseil syndicat élit son président pour l'examen du Compte Financier Unique.

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente se retire pour laisser les membres du Comité voter.

Rolande JUET désignée présidente procède à la lecture du résultat d'exécution du budget principal selon les éléments communiqués et présente l'extrait du compte financier unique ci-dessous validé par la Direction Régionale des Finances Publiques et le comptable public le 3 mars 2026 :

EXTRAIT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

80800 - ECOLE DE MUSIQUE DE LA FLUME - Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-11 575,26		159,02		-11 416,24
Fonctionnement	11 888,52	11 575,26	11 883,52		12 196,78
TOTAL I	313,26	11 575,26	12 042,54		780,54
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	313,26	11 575,26	12 042,54		780,54

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 tel qu'annexé.

Décision modificative n° 1 relative au BP 2026

A la demande de la trésorerie de Guichen, il y a lieu d'annuler un titre de recette sur l'exercice 2025 pour 8 277 euros (titre émis en double) hors l'article 673 qui sert à compenser l'annulation de cette recette n'est pourvu que de 1 000 euros au BP 2026.
Il est donc nécessaire de faire des virements de crédits de fonctionnement depuis le 011 (charges à caractère général) afin d'approvisionner le chapitre 67 pour les charges spécifiques de cet ordre.
La fongibilité des crédits permet de faire ce virement sans délibération, l'obligation étant d'en informer l'assemblée délibérante.

Les virements sont donc les suivants :

Sens	Section de Fonctionnement	Imputation		Montant
Augmentation	Dépenses	Chap 67	673	7 800 €
Diminution	Dépenses	Chap 011	60612	4 000 €
			615221	2 000 €
			61558	800 €
			6288	1 000 €

Retour des travaux des commissions

- **Commission équilibres financiers :**

Le 16/06 a eu lieu une séance d'explication des modalités de calcul actuelles pour la répartition de la contribution des communes.

- **Commission RH, santé et bien-être au travail :**

Séance de travail avec les membres de la commission pour l'élaboration d'un questionnaire (diagnostic des conditions de travail).
Envoi de ce questionnaire à tous les agents : 12 réponses pour le moment.

Une rencontre des agents avec la future directrice a eu lieu le 12 juin.
Une restitution aux agents des résultats du questionnaire aura lieu le 3/07 en réunion plénière + matinée de travail. Cette matinée se terminera par un moment partagé à partir de 12h30. Les élus du syndicat et les maires sont invités (envoi d'une invitation avec réponse de présence pour une meilleure organisation).

- **Commission projet pédagogique :**

Le 17/06, séance d'explication du projet pédagogique actuel par l'équipe pédagogique.
La CLE de répartition pour les projets de musique à l'école se tiendra le 23 juin à 14 heures.

Information sur un projet de convention pour les prestations de ménage

Magali Cordier, agent d'entretien titulaire, est en arrêt maladie (maladie professionnelle). Une procédure de reclassement est engagée avec l'appui du CDG 35. Un reclassement au sein de la Flume ne sera pas possible au regard du profil de l'agente. En revanche, une solution est actuellement recherchée dans l'une des communes du syndicat sur un poste d'animation, en lien avec les souhaits de l'agente.
Hannah Ferjani a été recrutée sur un contrat court prenant fin le 31 août 2026 pour la remplacer.
Une réflexion a été menée concernant la solution d'entretien à mettre en place dans la continuité de la personne contractuelle, compte tenu de la difficulté de gérer le remplacement en cas d'absence de la contractuelle. Une solution est en cours de mise en place avec la Ville du Rheu d'un contrat de mise à disposition d'agents dans le cadre d'une convention avec la Ville, sur le modèle de la convention avec la Ville de l'Hermitage.

L'enjeu de ce partenariat est de :
- S'assurer d'une solution d'entretien pérenne, indépendante des arrêts maladie potentiels
- Contenir le temps de gestion de cette dimension entretien
- Contenir le coût des remplacements
- Eviter à l'équipe administrative et pédagogique de devoir pallier aux absences d'agent d'entretien en réalisant l'entretien elles-mêmes.

Cf projet de convention transmis

Point sur les inscriptions :
En 2025 au 17 juin :
Réinscriptions : 333 et nouvelles inscriptions : 95

En 2026 au 17 juin :
Réinscription : 353 et nouvelles et 59 nouvelles inscriptions soit 412 dossiers
Ce chiffre est à moduler avec les inscriptions qui se font directement à l'accueil pour les pratiques collectives des personnes de Divertiflume et Musique Populaire.

- **Informations diverses**

  ✓ <u>Projet de convention avec le collège Morvan Lebesque de Mordelles (musiques amplifiées)</u>

Dans le cadre d'une expérimentation sur l'année 2025-2026, Julien Chauvel, enseignant de musiques actuelles, est intervenu à raison d'une heure hebdomadaire dans le cadre d'un projet de CHAM (classe à horaire aménagée) au collège Morvan Lebesque à Mordelles.

Le collège a sollicité un RDV afin de formaliser ce partenariat et d'aborder les conditions de poursuite de ce partenariat à la rentrée de 2026-2027.

Cf projet de convention transmis.

  ✓ <u>Modalité de mise à disposition du Pressoir avec la ville de Mordelles</u>

Un RDV est planifié le 26 juin pour aborder avec la nouvelle équipe d'élus de Mordelles les modalités de mise à disposition du Pressoir. La convention en vigueur prend fin le 31 août 2026. Il sera question notamment de restituer des espaces du Pressoir non utilisés par l'école de la Flume, et de fonctionner comme avec l'ensemble des communes sur une mise à disposition de salles, l'entretien revenant aux Villes.

- ✓ Don de mobilier de la part de la Chapelle Thouarault ou Le Rheu pour compléter l'aménagement des bureaux de l'école

Afin d'améliorer les conditions de travail et d'installation de l'équipe administrative et pédagogique, il est prévu un réaménagement des espaces de bureaux. Afin de contenir les charges, La Chapelle Thouarault fait don de deux bureaux. La Ville du Rheu dispose d'une réserve de mobiliers qui viendra en complément si nécessaire.

- ✓ Prochains évènements et manifestations

Questions diverses

Pour information, une section syndicale FO a été créée le 5 mai 2026 au sein de l'école.

Le Rheu, le 24/06/26 -
Chantal Tessier